

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TRÈVES

PIÈCE N°6-1 : SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (ARTICLE L.151-43 ET R.151-51 DU CODE DE L'URBANISME)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 25 juin 2024

Monsieur le Président, Thierry Kovacs



Commune de TRÈVES

450, Route des deux vallées / 69420 TRÈVES

Tel : 04 72 24 91 12



Communauté d'Agglomération VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Espace Saint-Germain – Bât. Antarès / 30 av. général Leclerc / 38 200 VIENNE

Tel : 04 74 78 32 10

SOMMAIRE

Pièce n°6-1-1 : Liste des SUP

Pièce n°6-1-2 : Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Pièce n°6-1-3 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNP)